

Commission économie du Mouvement Démocrate

Contribution supplémentaire au Chapitre 2-6, Economie Sociale et Solidaire

En complément des éléments de diagnostic et des propositions déjà inclus dans le document de travail préparatoire au congrès programmatique d'Arras, la Commission Economie a estimé utile de proposer des mesures pratiques pour développer l'économie sociale et solidaire en France.

Les entreprises sociales sont un formidable outil pour adapter l'économie à un modèle juste et équilibré souhaité par le Mouvement Démocrate. N'ayant pas pour but le profit, mais le bien de la société, l'entrepreneuriat social se tient à l'écart des risques financiers qui ont conduit à la crise. Elles permettent de contribuer à résoudre les problèmes générés par la crise ainsi que ceux qui l'ont causée. Orientées vers le service de la société, elles créent des emplois, remplissent des tâches d'aide à la personne et favorisent la réinsertion sociale et professionnelle. Elles contribuent au développement des écotecnologies et à la protection de l'environnement (éco-construction, agriculture biologique...) et renforcent la cohésion territoriale. Enfin, la transformation en coopérative peut être la solution aux délocalisations d'entreprises rentables. Les entreprises sociales sont stables, innovantes et gérées collectivement. La redistribution des bénéfices est solidaire et équitable. Elles ont vocation à être autofinancées: les investissements publics dont elles peuvent bénéficier, sont remboursés au fur et à mesure des bénéfices sociaux et environnementaux générés. Leur insertion dans le domaine concurrentiel tend à humaniser l'économie. Leur activité sociale et environnementale peut réduire les dépenses de l'État.

L'entrepreneuriat social et solidaire est l'un des piliers structurels de notre politique économique. Il privilégie une vision qui permette un développement harmonieux et non séparé des différentes composantes de l'économie en veillant à ce que les agréments et autres facilités fiscales proposées n'entraînent pas de distorsion de concurrence.

Pour renforcer l'économie sociale et solidaire, nous proposons notamment 10 mesures :

1. Renforcer les organismes de représentation capables d'accompagner et fédérer les entreprises sociales

PROPOSITION 1: élargir les compétences des chambres de l'industrie et du commerce à l'entrepreneuriat social

A l'échelon des communautés d'agglomération, les chambres consulaires accompagneraient les PME, tandis que les chambres régionales du commerce, de l'industrie et de l'économie sociale suivront les grandes entreprises (sociales ou non) et les associations regroupant les franchises solidaires. Ces chambres consulaires aideraient à la création d'entreprises, sociales ou non. Elles proposeraient un guichet unique pour faciliter les démarches administratives et l'accès aux sources d'investissement. Elles pourraient même gérer elles-mêmes un fonds d'investissement. Elles coordonneraient, avec les organismes adéquats, la formation des cadres des entreprises sociales et des auto-entrepreneurs et elles accompagneront la création des entreprises et leur financement. Les chambres consulaires pourront octroyer un label de l'entreprise sociale. Elles auraient un rôle d'arbitre concernant les éventuelles distorsions de concurrence que pourraient

entraîner l'octroi d'agréments aux entreprises sociales. Au cas où, elles pourront conseiller une entreprise en difficulté à se transformer en entreprise sociale.

2. Institutionnaliser le rôle de l'ESS et des entreprises sociales dans l'action publique et reconnaître leur utilité sociale.

PROPOSITION 2: confier à des entreprises sociales la gestion d'activités relevant des services publics quand celles ci sont livrées au marché concurrentiel.

Il y a un risque de conflit d'intérêt quand une entreprise à but lucratif se voit confier une mission de service public. Aux Etats-Unis la poste est restée un service public pour éviter que des zones ne soient plus couvertes. Au Royaume Uni, la libéralisation du rail s'est traduit par une diminution de la qualité du service. L'introduction d'entreprises sociales dans ces marchés libéralisés induirait une concurrence positive, favorisant la couverture territoriale et une gouvernance plus humaine. **Par exemple, il serait utile de susciter la création d'une mutuelle dans des secteurs jugés comme stratégiques comme celui des télécommunications**, dont les clients et les salariés seraient des sociétaires. Ceci empêcherait les ententes illicites, induirait une politique commerciale plus honnête et une politique managériale plus humaine qui se généraliserait sous l'effet de la concurrence.

3. Développer le concept de franchise solidaire

PROPOSITION 3: créer des franchises solidaires

Nous proposons de soutenir le concept des franchises solidaires, qui permettra de **déployer rapidement** des "pools" de franchises et **un nombre important d'entreprises franchisées**, dupliquant sur l'ensemble du territoire des modèles économiques répondant à certains critères éthiques et responsables. Cette structure permettrait de **multiplier et diffuser très rapidement les idées innovantes** :

- Afin de dynamiser et structurer un vaste changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, d'essaimer efficacement par le biais de la franchise des idées et expériences innovantes en matière d'entrepreneuriat solidaire et responsable.
- Afin d'accompagner les créateurs d'entreprises sociales dans leur formation, leurs démarches de création et de développement, afin d'aider à la reconnaissance de leur forme particulière d'implication dans l'économie du territoire...

4. Favoriser la communication sur l'ESS et la formation à la gestion d'entreprises sociales

PROPOSITION 4: créer une cellule interministérielle de communication sur l'entrepreneuriat social

Cette cellule serait créée entre les Ministères de l'économie, du travail, de l'enseignement supérieur et l'éducation nationale. Elle organiserait des campagnes de communication dans les médias, dans les lycées, les écoles, les universités, au sein du pôle emploi, ainsi que des filières de formation pour les entreprises sociales. Des bourses seraient créées pour les futurs entrepreneurs

sociaux. La formation inclurait un projet de création d'entreprise sociale par des groupes d'élèves parrainés par leur professeurs. Les projets valides seraient lancés en fin de cursus.

5. Améliorer l'accès et les conditions de financement des entreprises de l'ESS. Créer des pôles d'expertise et de développement territorial

PROPOSITION 5: renforcer les dispositifs de réductions fiscales

Nous proposons de supprimer les droits de succession sur les avoirs investis dans l'économie sociale et solidaire.

PROPOSITION 6: créer des fonds d'investissement social (public-privé) au niveau national et européen

- **Création d'un fond européen d'investissement social géré par la BEI:** les fonds non utilisés par le Fond Social Européen y seraient reversés chaque année. Il sera ainsi possible de soutenir les financeurs solidaires et permettre aux entreprises de l'ESS d'accéder au capital risque social et à des prêts notamment dans le cadre de projets transfrontaliers
- **Création d'une fondation française de l'Entrepreneuriat Social** dotée de fonds propres de la CDC, régions, financeurs solidaires et autres banques.

PROPOSITION 7: réorienter la politique d'investissement d'OSEO

- Un pourcentage des investissements d'OSEO pourrait être **investi dans des entreprises sociales.**

6. Créer des pôles d'expertise et de développement territorial

PROPOSITION 9: impliquer les adhérents du MoDem dans les projets locaux de développement de l'ESS, similaires aux projets pilotes menés par notre groupe de travail:

1. Projet de cluster écologique à Orsay (amélioration de la capacité énergétique des bâtiments, financée par les économies d'énergies réalisées)
2. Projet de revitalisation du tissu rural à Mauléon.

PROPOSITION 10: créer un pôle de compétitivité dans les domaines de l'expérimentation et l'innovation sociale entre centres de recherches universitaires, entreprises de l'ESS et PME.